

Bourg-en-Bresse, le 18 juin 2020

L'inspectrice d'académie-directrice
académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

SNUIPP -FSU 01
FNEC FP-FO 01
SE-UNSA 01

Division des Personnels
Bureau du premier degré
public

Objet : mouvement intra-départemental 2020
Réf : votre courrier du 16 juin 2020

Affaire suivie par
Martine Charkaoui
Téléphone
04 74 45 58 47
Télécopie
04 74 45 58 99
Courriel
ce.ia01-diper@
ac-lyon.fr

En réponse à votre courrier du 16 juin 2020 concernant le mouvement intra-départemental 2020, je vous informe que les professeurs des écoles ayant obtenu une affectation dite « en extension » verront leur situation réexaminée en phase d'ajustement.

S'agissant des enseignants nommés sur poste non vacant, leur situation sera étudiée au cas par cas au mieux de leurs intérêts et des possibilités de support, le mouvement départemental de la phase principale ne pouvant faire l'objet d'un nouveau traitement informatisé. Les situations seront gérées prioritairement avant la phase d'ajustement.

10 rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse
CEDEX



Marilyne Rémer